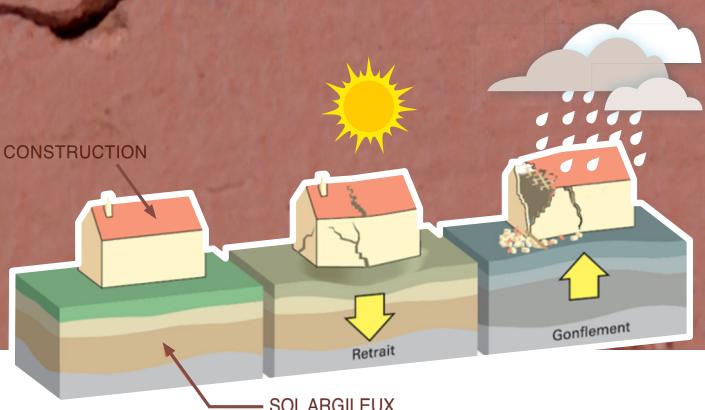


RETRAIT- GONFLEMENT DES ARGILES



Comment l'éviter ?
Anticiper et prévenir



Nous pouvons vous accompagner
TARN – Dispositif expérimental 2025-2026

LE RETRAIT-GONFLEMENT

DES ARGILES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lorsqu'un sol est argileux, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : il se rétracte lorsqu'il y a évaporation en période sèche et gonfle lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide. C'est le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA).

Les variations de teneur en eau dans le sol sont lentes, mais peuvent être la cause de mouvements de terrain à l'origine de dommages très importants dans les maisons existantes. Du fait de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont les constructions les plus vulnérables.

COMMENT SAVOIR SI MON TERRAIN EST CONCERNÉ ?

Connectez-vous sur le site www.georisques.gouv.fr qui permet de faire une recherche par adresse postale.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR QUE JE BÉNÉFICIE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES FINANCIÈRES ?

Il s'agit avant tout de **prévenir un risque**, ainsi les dispositifs d'aide et d'accompagnement ne peuvent être mobilisés dès lors qu'un sinistre est apparu. L'ensemble des critères permettant une aide financière pour une étude sont précis, et fonction de chaque situation particulière.

QUELS SONT LES TRAVAUX AIDÉS ?

Les travaux éligibles aux subventions concernent avant tout :

- la gestion de l'eau,
- la gestion de la végétation,
- l'imperméabilisation du sol autour de la maison,
et ce afin de stabiliser dans le temps la teneur en eau des sols situés à proximité immédiate des fondations de la maison. immédiate des fondations de la maison.

Agir et intervenir en prévention coûte moins cher que les travaux de réparation.

**Pour bénéficier d'une information, d'un conseil et d'une orientation efficaces sur ce sujet
Contactez l'ADIL du Tarn, au 05 63 48 73 80**